



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 301-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1473

Déposée le : 24.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Achermann (Bern, PS) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Schild (Bern, PVL)
Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Garantir l'accueil dans le canton de Berne d'enfants gazaouis blessés

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. reconsidérer sa décision de ne pas accueillir d'enfants de Gaza blessés ou gravement malades et d'informer immédiatement la Confédération que le canton de Berne est disposé à participer à l'opération de sauvetage humanitaire en cours ;
2. assurer l'accueil des enfants concernés et des personnes les accompagnant et mettre à disposition les ressources médicales, infirmières, psychothérapeutiques et socioprofessionnelles nécessaires ;
3. clarifier en amont le financement des soins et s'assurer que les institutions impliquées sont en capacité de fournir les prestations sans retard.

Développement :

La situation humanitaire à Gaza reste extrêmement tendue. Il ressort de rapports internationaux que de nombreux enfants ont besoin d'être évacués car une prise en charge médicale suffisante sur place n'est pas possible. L'Organisation mondiale de la santé a enregistré environ 15 000 patientes et patients à évacuer, parmi lesquels près de 4000 sont des enfants, dont beaucoup sont gravement blessés et nécessitent de toute urgence une prise en charge médicale. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé d'organiser une opération de sauvetage pour traiter vingt enfants gravement blessés sur le territoire suisse. Le pays apporte ainsi une contribution humanitaire et médicale justifiée. Les cantons ont été appelés à soutenir ces mesures initiées

par la Confédération, et le canton de Berne est en mesure d'apporter une contribution essentielle à cet égard.

Pour certains enfants gravement blessés, un transfert est impératif car leur traitement à Gaza est devenu absolument impossible. Chaque enfant admis en Suisse pour y bénéficier d'un traitement médical a une chance de stabilisation concrète, ce qui revêt donc une importance cruciale.

Le nombre maximum de personnes admises pour accompagner un enfant a été fixé à quatre membres de la famille. Cet accompagnement est indiqué du point de vue médical et du développement psychologique, car les enfants gravement blessés ou traumatisés ont besoin de référentes et référents en lesquelles ils ont confiance pour surmonter ces situations difficiles et recevoir des soins médicaux. La présence de personnes proches est un facteur de protection reconnu et fait partie des principes d'une prise en charge professionnelle. Le nombre de personnes accompagnant ces enfants reste gérable de même que leur prise en compte dans les procédures prévues.

Les organisations internationales pointent depuis des années que les programmes centraux de protection de l'enfance et d'aide d'urgence pâissent d'un manque de financement, ce qui limite d'autant plus les possibilités d'intervention sur le terrain. Certes, la prise en charge d'un petit nombre d'enfants particulièrement vulnérables ne pourra pas résoudre ces problèmes structurels, mais elle permet d'apporter une aide ciblée dans les cas où plus aucun traitement n'est disponible à Gaza.

Plusieurs cantons ont fait le pas d'accueillir des enfants blessés – la preuve qu'un tel soutien est possible sur le plan organisationnel et financier. Le canton de Berne dispose également des ressources médicales, infirmières, socio-professionnelles et psychothérapeutiques nécessaires pour apporter une contribution responsable et offrir des perspectives à des enfants en danger.

Motivation de l'urgence : l'infrastructure médicale à Gaza est en grande partie détruite. Les enfants gravement blessés et malades ont besoin d'une prise en charge immédiate, laquelle n'est plus assurée sur place. La Confédération s'est attelée à la préparation d'une deuxième évacuation d'enfants. Pour que le canton de Berne puisse apporter sa contribution, il est nécessaire de clarifier en amont quelle est sa position à ce sujet et quelles dispositions prendre en matière d'organisation.

Destinataire
– Grand Conseil